



HAL
open science

État des lieux et proposition d'une démarche pour la constitution d'une couche nationale des sites classés

Lilian Léonard, Nicolas Lesieur-Maquin

► **To cite this version:**

Lilian Léonard, Nicolas Lesieur-Maquin. État des lieux et proposition d'une démarche pour la constitution d'une couche nationale des sites classés. PatriNat (OFB-CNRS-MNHN). 2022, 4 p. mnhn-04145763

HAL Id: mnhn-04145763

<https://mnhn.hal.science/mnhn-04145763>

Submitted on 29 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



État des lieux et proposition d'une démarche pour la constitution d'une couche nationale des sites classés

Rédacteur(s) Lilian LÉONARD & Nicolas LESIEUR-MAQUIN - PatriNat (OFB-CNRS-MNHN)

Date Février 2022

Version V2 - 20220323

1. Contexte et objectifs

Les sites classés (SC) sont des outils de protection réglementaire d'espaces considérés comme étant des monuments naturels ou des sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Le classement est formalisé par l'État en application du code de l'environnement. Ces espaces ne sont, à ce jour, pas recensés au sein de la base nationale des espaces protégés (EP) de l'Inventaire national du Patrimoine naturel (INPN).

La constitution d'une couche nationale des SC revêt un enjeu majeur pour la complétude de la vision sur le réseau français d'aires protégées. La mise en œuvre de ce travail est programmée dans le cadre du premier plan d'action de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP), publiée en janvier 2021¹. La mobilisation des données répondant à un standard pour ce type d'espaces est un prérequis à la constitution d'une couche nationale consolidée et à leur prise en compte dans les indicateurs de rapportage de la SNAP.

La présente note fait état des résultats synthétiques obtenus dans le cadre des travaux de PatriNat sur la constitution d'une couche nationale des SC. Ces résultats, initiés en 2019², ont été réactualisés à compter de septembre 2021. Ce travail se focalise uniquement sur les SC mais pourra être étendu par la suite aux sites inscrits (SI) et en lien avec les travaux menés par l'UICN sur l'adaptation du concept des autres mesures de conservation efficaces par zones (AMCEZ), dans le cadre de la SNAP.

La finalité du présent travail est de constituer une couche d'information nationale et de la maintenir à jour dans le temps. Les principaux objectifs sont les suivants :

- Compiler les données et analyser leur complétude ;
- Proposer un standard en lien avec le standard COVADIS, en vue d'une intégration à la base nationale EP ;
- Proposer un processus d'actualisation régulière de la couche nationale des SC.

¹ Ministère de la Transition écologique & Ministère de la mer. 2021. Stratégie nationale pour les aires protégées 2030. 84 p. <https://www.ecologie.gouv.fr/aires-protégees-en-france>. Cf. Objectif 1/ Mesure 4 : Recenser, dans certains départements pilotes, des sites classés et des espaces naturels sensibles pouvant être associés au réseau des aires protégées y compris en protection forte (2020-2021)

² Léonard, L. 2020. *Constitution des couches nationales des Espaces naturels sensibles et des Sites Classés - Étude de faisabilité*. Rapport PatriNat, UMS PatriNat (OFB-CNRS-MNHN). 17p.

2. Matériel et méthode

Dans le cas des SC, la production de la couche nationale est déjà assurée par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) du Ministère de la Transition Écologique, en lien avec le Géoportail de l'Urbanisme (GPU).

Les données cartographiques ont toutes été exportées le 9 décembre 2021 depuis le GPU, pour la France métropolitaine et à l'échelle régionale, excepté pour la région Centre-Val de Loire dont le versement est effectué à l'échelle départementale - et les DROM - excepté Mayotte. Les données pour la région Auvergne-Rhône-Alpes - n'étant pas versées au GPU pour le moment - ont été récupérées indépendamment via la plateforme régionale « datARA »³.

La récupération et la compilation des données ont pour vocation d'évaluer la facilité de mobilisation des données et d'initier une analyse exploratoire des données et métadonnées disponibles.

Les réflexions à mener se portent sur :

- La concordance entre le standard COVADIS et le standard CNIG utilisé par la DHUP ;
- L'identification des sites à enjeux naturels pouvant intégrer la base EP diffusée sur l'INPN ;
- Les scénarios de mise à jour de la partie de la couche pouvant intégrer la base nationale EP diffusée sur l'INPN.

3. État des lieux de l'analyse exploratoire

3.1. Complétude et standardisation de la couche nationale des sites classés

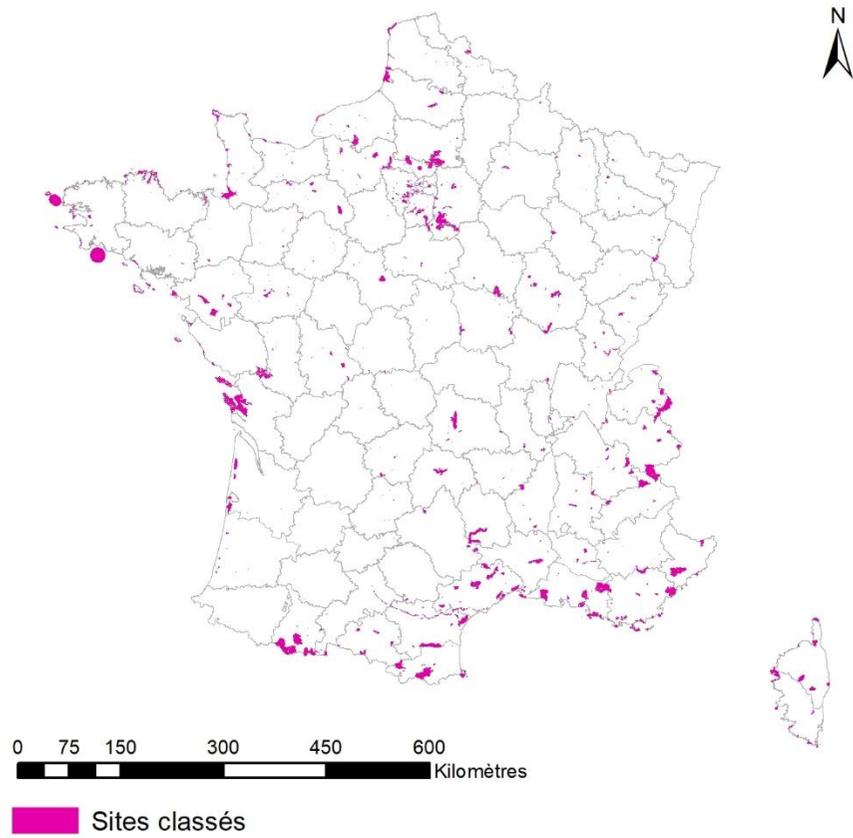
Les données présentent des recouvrements entre sites au niveau de certaines limites de régions. C'est le cas pour les régions Auvergne-Rhône-Alpes (avec la Bourgogne Franche-Comté et la Provence-Alpes-Côte d'Azur), Bourgogne-Franche-Comté (avec l'Auvergne-Rhône-Alpes, le Centre-Val de Loire, le Grand Est et l'Île-de-France), Grand Est (avec la Bourgogne-Franche-Comté), Hauts-de-France (avec l'Île-de-France), Île-de-France (avec le Centre-Val de Loire), Normandie (avec l'Île-de-France) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (avec Auvergne-Rhône-Alpes).

Des recouvrements inter-sites, d'un même type (site classé/site classé), sont à signaler en Bretagne, en Île-de-France, en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (cf. fig. 1).

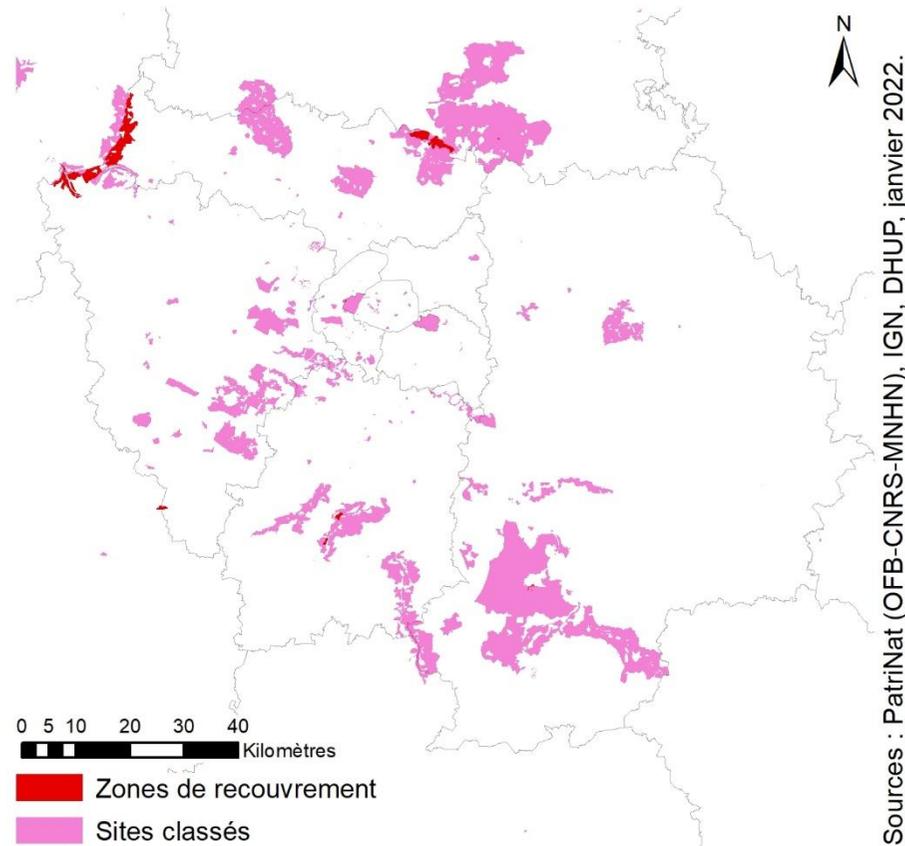
Enfin, des problèmes de géométrie sont également à souligner pour la Bretagne (auto-intersections et absence d'index spatial) et l'Occitanie (absence d'index spatial).

La concordance entre les standards COVADIS et CNIG (utilisé par le GPU) nécessite d'être précisée. Ce travail concerne en particulier les champs relatifs aux données des périmètres (assiette_sup et generateur_sup notamment) et les champs des tables qui y sont associées (ID_ass, ID_gen, nom, type, mode, source, date, etc.) et pourra s'effectuer par la comparaison des dictionnaires de données des deux standards. Le cas échéant, un groupe de travail pourrait être mis en place pour convenir des attributs à renseigner a minima (ex : ID local, nom, date de création, surface officielle, acte de début de classement, opérateur, objectif de protection).

³ <https://www.datara.gouv.fr>



Sources : PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), IGN, DHUP, janvier 2022.



Sources : PatriNat (OFB-CNRS-MNHN), IGN, DHUP, janvier 2022.

Figure 1 : Carte synthétique des données cartographiques des sites classés et zoom sur un secteur en Île-de-France afin de visualiser les zones de recouvrement entre sites d'un même type.

Suite à la mise en concordance des deux standards de données (COVADIS et CNIG), un travail de complétude de certaines métadonnées locales obligatoires sera probablement à engager :

- Localisateur de la ressource (il s'agit de l'URL où on peut trouver le fichier local de données, pointant sur le GPU ou le site de la DREAL concernée) ;
- Délimitation géographique ;
- Références temporelles (date de création, de mise à jour ou de publication du jeu de données) ;
- Précision de positionnement ;
- Organisation(s) responsable(s)/gestionnaire de la ressource ;
- Point de contact des métadonnées ;
- Formats de distribution et jeu de caractères.

3.2. Processus de mise à jour et de remontée de l'information de la couche des sites classés

Les mises à jour sont actuellement assurées par les DREAL selon des processus qui diffèrent probablement, tout comme la critérisation des SC qui a été menée dans certaines régions. Les données sont ensuite versées puis diffusées sur le GPU.

Un travail pourrait être mené dans un premier temps afin de consolider les données par le partage du standard national proposé. Quant au versement et à la diffusion des données, il semble plus judicieux de s'appuyer sur le mode d'organisation actuel pour l'améliorer et le consolider.

La procédure de mise à jour et de remontée de l'information semble aujourd'hui opérationnelle pour la couche SC. Elle gagnerait cependant, dans un souci de transparence, à être explicitée en y faisant figurer les différents interlocuteurs : DREAL, DHUP, GPU, PatriNat, etc.

4. Perspectives

Faisant suite à une première réunion organisée le 25 novembre 2021, les perspectives de travail ont été formalisées par la DHUP et synthétisées dans une fiche de suivi d'action SNAP intitulée « Reconnaissance des sites classés en aires protégées au sens de la SNAP ».

Cette fiche précise que les travaux sont pilotés et validés par la DGALN /DHUP (QV1) -DEB (ET2) avec l'appui technique de l'OFB (DAP et PatriNat), et de DREAL « expertes » qui seront identifiées par la DHUP et mobilisées dans le cadre d'un groupe de travail ad-hoc sur l'intégration des sites classés à la SNAP.

Dans ce cadre, la conduite de deux chantiers est identifiée :

- 1) La définition des critères de reconnaissance des sites classés en tant qu'aires protégées.
- 2) L'intégration des sites classés à la base de données espaces protégés de l'inventaire national du patrimoine national (INPN)

Nous renvoyons à cette note pour plus de détail.